



## **Brexit : comment expédier des marchandises de l'UE vers le Royaume-Uni**

**29 décembre 2020**

# Brexit : comment expédier des marchandises de l'UE vers le Royaume-Uni

## Sommaire

---

Quel est l'accord signé ?

Comment expédier des marchandises de l'UE vers le Royaume-Uni

Une liste de contrôle utile



**Quel est l'accord signé ?**

# Quel est l'accord signé ?

Les conséquences pour les expéditeurs

---

Le 24 décembre 2020, le Royaume-Uni et l'Union européenne ont conclu un accord commercial post-Brexit. Mais l'accord **ne signifie pas que les expéditions** entre le Royaume-Uni et l'UE se dérouleront « comme d'habitude ».

La plupart des droits de douane, tels que les taxes à l'importation, seront **supprimés** dans le cadre des échanges entre le Royaume-Uni et l'UE à partir du 1er janvier 2021. Toutefois, **le dédouanement sera désormais obligatoire** pour toutes les marchandises circulant entre le Royaume-Uni et l'UE.

Cela signifie que vous devrez **déclarer les marchandises** que vous expédiez en **établissant une facture commerciale**. Vous devrez également suivre les **nouvelles règles concernant la TVA pour le Royaume-Uni**.

Ce document concerne les transactions commerciales entre l'UE et le Royaume-Uni. Veuillez nous

# Quel est l'accord signé ?

Les conséquences pour les expéditeurs

---

Même avec cet accord, les entreprises devront désormais faire face à **davantage de formalités et de démarches administratives pour expédier**, ce qui signifie que les **coûts augmenteront et que les chaînes d'approvisionnement seront ajustées**. Les expéditeurs tels que UPS devront assumer des coûts pour traiter ces envois transfrontaliers et, par conséquent, pourraient devoir facturer des **frais supplémentaires**.

Si la plupart des droits de douane seront **supprimés**, tout dépend de **l'attestation d'origine des marchandises**. Si vous importez des marchandises en provenance de pays non membres de l'UE et que vous les expédiez au Royaume-Uni, vous ne bénéficierez pas de l'accord d'exonération des droits de douane.

Les lots agro-alimentaires devront être accompagnés de certificats sanitaires et subiront des **contrôles sanitaires et phytosanitaires** aux postes d'inspection frontaliers.

# Quel est l'accord signé ?

Les conséquences pour les expéditeurs

---

**Les retours** sont autorisés à la frontière entre le Royaume-Uni et l'UE, mais vous devrez joindre une **facture commerciale** à ces envois, car ils devront également faire l'objet d'une déclaration en douane.

**Les transports terrestres et aériens se poursuivront entre** l'UE et le Royaume-Uni. Toutefois, **des règles spéciales s'appliqueront** aux marchandises circulant entre l'UE et **l'Irlande du Nord**. Ces règles spéciales n'ont pas encore été officiellement communiquées par les autorités.

# Quel est l'accord signé ?

Les conséquences pour les expéditeurs

	<b>Expédition au sein de l'UE</b>	<b>Livraison à destination/en provenance du Royaume-Uni à partir de janvier 2021</b>
Libre circulation des marchandises	Oui	Non
Droits de douane et quotas d'importation	Non	Non*
Formalités douanières y compris la facture commerciale et la classification	Non	Oui
Contrôles sanitaires et phytosanitaires	Non	Oui
Procédures relatives aux règles d'origine	Non	Oui

\* Sous réserve d'une attestation d'origine



**Comment expédier des  
marchandises de l'UE vers le  
Royaume-Uni**



# Enregistrement pour obtenir un numéro EORI

Expédition de marchandises de l'UE vers le Royaume-Uni

---

Le numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques (Economic Operator's Registration and Identification, EORI) est un numéro d'identification unique attribué par les douanes à chaque importateur et exportateur pour suivre le mouvement des marchandises.

Les entreprises effectuant des expéditions de l'UE vers le Royaume-Uni sont désormais tenues de s'inscrire pour obtenir un numéro EORI.

## Comment demander un numéro EORI ?

Un numéro EORI peut être demandé sur le site web du HM Revenue and Customs (<https://www.gov.uk/eori>).

Vous aurez peut-être besoin d'un numéro EORI distinct si vous expédiez des marchandises en Irlande du Nord.

Le numéro EORI commence par **GB** pour expédier des marchandises en Grande-Bretagne et par **XI** pour l'Irlande du Nord.

## Et si je n'en ai pas ?

Vos marchandises **ne seront pas dédouanées**, et seront retenues jusqu'à ce que vous fournissiez les documents nécessaires.

Cela pourrait engendrer des **retards importants et des frais supplémentaires**.

# Remplir une facture commerciale

## Expédition de marchandises de l'UE vers le Royaume-Uni

---

Le principal document utilisé pour le contrôle de l'importation, l'évaluation et la détermination des droits lors du passage des frontières douanières est une facture commerciale.

Elle est **requis** pour toutes les expéditions transfrontalières, à l'exception des documents sans valeur commerciale. Elle est obligatoire même s'il n'y a pas de vente.

Reconnue dans le monde entier, elle contient des **informations importantes sur votre expédition**, notamment :

- L'expéditeur
- La destination
- Le contenu, y compris **la quantité et la composition des produits**
- Sa valeur
- Codes de système harmonisé (HS)

Consultez notre **[guide pour remplir une facture commerciale](#)**, disponible sur ups.com. Ces **instructions vous aideront à optimiser les chances de dédouanement de votre expédition.**

# Attestation d'origine des marchandises

Expédition de marchandises de l'UE vers le Royaume-Uni

---

Pour bénéficier de droits de douane préférentiels, vous devez apporter la preuve que les marchandises sont conformes aux règles d'origine. Cela signifie que votre produit **doit être originaire de l'UE**.

Vous devrez joindre un certificat ou une **attestation d'origine** des marchandises à la facture commerciale ou à tout autre document commercial (à l'exception du connaissement). Vous pouvez effectuer une auto-déclaration de l'origine des marchandises pendant la première année.

L'attestation d'origine des marchandises signifie que vous devez avoir soit :

- une **déclaration d'origine** par l'exportateur
- la preuve que **l'importateur a connaissance** du statut d'origine du produit

Un **certificat d'origine** est délivré par une autorité compétente du pays exportateur.

Le producteur, le fabricant, l'exportateur ou l'importateur **peuvent délivrer eux-même des certificats d'origine et des attestations d'origine**.



# Attestation d'origine des marchandises

Expédition de marchandises de l'UE vers le Royaume-Uni

---

## À quoi sert l'attestation d'origine dans le cadre du commerce international ?

Elle certifie que les marchandises d'une même exportation sont entièrement obtenues, produites, fabriquées ou transformées dans un pays donné ; elle déclare la « nationalité » du produit et sert également de déclaration de l'exportateur pour satisfaire aux exigences douanières ou commerciales.

## Un certificat d'origine délivré par le Royaume-Uni serait-il valable pour les exportations vers des pays non membres de l'UE ?

Pour les expéditions en provenance de l'UE, dans ce cas, un nouveau certificat devra être délivré par la Chambre de commerce de l'UE.

## Que se passe-t-il si je ne peux pas prouver que mes marchandises répondent aux exigences des règles d'origine ?

Si vous ne pouvez pas prouver que vos marchandises répondent aux exigences des règles d'origine, vous devrez quand même payer des droits de douane. Pour connaître le **montant** des droits de douane, vous devez classer correctement vos marchandises.

Si le destinataire doit payer les droits, nous vous suggérons de l'en informer avant la transaction, en particulier s'il s'agit d'un **particulier**, afin d'éviter toute mauvaise surprise.

# Attribuez des codes de système harmonisé (HS) à vos marchandises

Expédition de marchandises de l'UE vers le Royaume-Uni

---

Les codes de système harmonisé (HS) sont obligatoires sur les documents officiels d'expédition transfrontalière à des fins d'évaluation fiscale. Ils garantissent l'uniformité de la classification des produits dans le monde entier.

Les codes HS sont nécessaires pour :

- Classifier les biens physiques destinés à être expédiés **au-delà d'**une frontière douanière
- Remplir les documents d'expédition obligatoires, tels que la lettre d'instructions de l'expéditeur, **la facture commerciale** ou le certificat d'origine
- Calculer **le montant** des droits de douane à l'importation et déterminer si vos marchandises sont admissibles à des droits de douane préférentiels

Les codes HS sont désormais obligatoires pour les expéditions de l'UE vers le Royaume-Uni, que les marchandises soient ou non originaires de l'UE.

**L'utilisation de codes HS incorrects peut entraîner la **retenue** de produits en douane et de lourdes amendes.**

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter [le site web de l'Organisation mondiale des douanes \(World Customs Organization - WCO\)](#).

# Respectez les nouvelles règles en matière de TVA à l'importation

## Expédition de marchandises de l'Union européenne vers le Royaume-Uni

---

- Que vous soyez une entreprise ou un expéditeur individuel, si vous importez au Royaume-Uni, **vous devez maintenant vous inscrire à la TVA à l'importation au Royaume-Uni** auprès de « Her Majesty's Revenue and Customs (HMRC) » (service de la fiscalité et des douanes du Royaume-Uni). De nouvelles règles s'appliquent depuis le 1er janvier 2021, en fonction de la valeur des marchandises expédiées :
  - **135 £ ou moins** : il existe trois options au choix pour les expéditeurs :
    1. B2C (direct vers le consommateur) – l'expéditeur paie la TVA et doit traiter la TVA avec les autorités britanniques
    2. Ventes B2C via une marketplace en ligne – la marketplace en ligne doit traiter la TVA avec les autorités britanniques
    3. B2B – l'expéditeur ou l'importateur est en charge de traiter la TVA selon les conditions de vente
  - **Au-dessus de 135 £** : la partie responsable du paiement de la TVA sera toujours fixée par les Incoterms.
    - Si vous importez au Royaume-Uni mais que vous livrez directement à vos clients (par exemple, DDP, rendu droits acquittés), votre entreprise est soumise à la TVA à l'importation.
    - Si votre entreprise souhaite **reporter** la TVA à l'importation au Royaume-Uni, cela est possible au moyen d'une comptabilité de TVA différée, d'un compte de report de droits ou de la déclaration en douane par UPS.
- En tant qu'entité non-britannique, si vous souhaitez récupérer la TVA imputée à votre société, pensez bien à déclarer votre entreprise comme **assujettie non-établie (non-established taxable person, NETP)** lors de l'immatriculation à la TVA.

# Vérifiez si vos marchandises font l'objet de contrôles à la frontière

## Inspections et limitations pour les envois de produits agroalimentaires

---



**Les lots agro-alimentaires** devront être accompagnés de certificats sanitaires et subir des contrôles sanitaires et phytosanitaires aux postes d'inspection frontaliers.



Afin d'éviter toute perturbation à la frontière, UPS acceptera ces marchandises soumises à des restrictions **uniquement avec les services UPS Express**.



UPS suspendra le transport **avec le service** UPS Standard des marchandises qui sont soumises à des inspections vétérinaires, phytosanitaires ou autres d'une catégorie de marchandises restreintes à la frontière britannique.



Il est de **votre responsabilité** en tant qu'expéditeur de vérifier les règlements et si les produits que vous expédiez doivent être inspectés.

# Vérifiez si vos marchandises sont soumises à des inspections à la frontière

## Exemples de marchandises soumises à des restrictions

---



Animaux vivants et produits d'origine animale

- *y compris les poissons et crustacés, les mollusques et autres invertébrés aquatiques et le lait en poudre*



Produits et préparations médicales et pharmaceutiques qui contiennent du sang humain ou animal



Tous les produits fabriqués à partir d'espèces menacées

- *y compris la peau d'alligator, le corail, l'ivoire*



Plantes, bulbes, graines, fruits et légumes



Bois et articles en bois

- *y compris le charbon de bois*



# Expéditions **Retour**

## Expédition de marchandises de l'UE vers le Royaume-Uni

---

Votre destinataire au Royaume-Uni peut devoir vous renvoyer l'envoi, ou vos marchandises peuvent être rejetées à l'importation. Que se passe-t-il alors ?

Les conditions à remplir pour que ces marchandises vous soient renvoyées dépendent de la situation :

- si les marchandises étaient en libre circulation dans l'UE avant d'être exportées
- si les marchandises étaient en libre circulation dans l'UE avant d'être renvoyées
- si les marchandises ont été rejetées lors de leur importation au Royaume-Uni
- si les marchandises sont soumises à des exigences supplémentaires avant de pouvoir être importées au Royaume-Uni

Toutes les expéditions **Retour** entre le Royaume-Uni et l'UE devront désormais être accompagnées d'une **facture commerciale**. Vous trouverez plus d'informations sur les retours dans notre [guide pour remplir une facture commerciale](#).

# Expéditions vers l'Irlande du Nord

## Le protocole relatif à l'Irlande du Nord



Des règles spéciales s'appliqueront pour les biens circulant de l'UE vers l'Irlande du Nord.

Le protocole **en** Irlande du Nord est une solution pratique pour éviter une frontière stricte avec l'Irlande, tout en garantissant que l'Irlande du Nord bénéficie de l'accord conclu par le Royaume-Uni avec l'UE.

L'Irlande du Nord restera alignée sur un ensemble limité de règles communautaires.

Les marchandises expédiées entre l'UE et l'Irlande du Nord seront considérées comme effectuant un mouvement intracommunautaire. Cela signifie qu'il n'y aura pas de surveillance, de contrôles ni de formalités douanières.

Vous trouverez davantage d'informations sur le site web [Gov.UK](https://www.gov.uk).

# Facturation électronique UPS Paperless™

Expédition de marchandises de l'UE vers le Royaume-Uni

Une première dans le secteur, UPS a **supprimé les factures commerciales papier** et autres documents exigés par les douanes dans de nombreux pays.

Avec la Facturation électronique UPS Paperless™, vous pouvez **déposer** vos factures commerciales, certificats d'origine et autres documents d'exportation **par voie électronique** lors du traitement de vos expéditions.

Cela est compatible avec les systèmes d'expédition d'UPS et ne nécessite aucun logiciel supplémentaire.

Si vous préparez vos documents d'exportation pour l'international indépendamment du système d'expédition d'UPS, la fonctionnalité **Télécharger mes formulaires** vous permet de télécharger vos propres documents de transport qui peuvent ensuite **accompagner votre envoi de manière électronique**.





# Une liste de contrôle utile

# Une liste de contrôle utile

Expédition de marchandises de l'Union européenne vers le Royaume-Uni

---

- S'inscrire pour obtenir un numéro **EORI**
- Remplir correctement votre **facture commerciale**
- Inclure **l'attestation d'origine des marchandises**
- Attribuer des codes de système harmonisé (HS) à vos marchandises
- Respecter les nouvelles **règles de TVA à l'importation du Royaume-Uni**
- Vérifier si vos marchandises **sont soumises à des inspections** à la frontière
- Tenir compte des exigences pour les **expéditions Retour**, le cas échéant
- Réfléchir à l'utilisation de la facture électronique UPS



**THANK YOU**